



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 18^e jour du mois de mars 2024, à 19h30, en vertu de l'article 156 et suivants du Code municipal du Québec, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, sous la présidence de M. Lucien Gravel, maire à laquelle étaient présents :

Sont présents(es) : M. Lucien Gravel, maire
M. Benoit Brassard, conseiller district #1
M. Cyrille Dufour, conseiller district #3
Mme Nathalie Pedneault, conseillère district #4
Mme Sophie Limoges, conseillère district #5
Mme Andrée-Anne Caron, conseillère district #6
Mme Carolle Perron, directrice générale par intérim

Sont absents(es) : Mme Amélie Audet, conseillère district #2

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

À 19 :30, le maire préside et après avoir constaté le quorum en vertu de l'article 156 et suivants du Code municipal du Québec, déclare la séance extraordinaire ouverte.

2024-03-100

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EST ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS :

Que le Conseil municipal de Saint-Ambroise adopte le projet d'ordre du jour.

4. Dossier: Tour de refroidissement des compresseurs Aréna Marcel-Claveau - Soumission de CIMCO et demande d'aide au PSPS

2024-03-101

4.1. Achat de la tour de refroidissement pour l'aréna Marcel-Claveau - Soumission de CIMCO

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ambroise doit procéder au remplacement de la tour d'eau située à l'Aréna Marcel-Claveau de Saint-Ambroise;

CONSIDÉRANT QUE c'est un équipement majeur qui permet de refroidir les grandes quantités d'eau qui circulent dans le système permettant la réfrigération de la glace lors de la saison d'activités régulières, mais également la climatisation de l'aréna pour les événements estivaux dont le Festival de la Chanson;

CONSIDÉRANT QU'UNE seule soumission a été reçue de Cimco réfrigération d'Alma;

EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS:

D'AUTORISER l'achat d'une tour de refroidissement d'eau pour l'Aréna Marcel-Claveau auprès du fournisseur CIMCO, 1727, avenue de l'Énergie, Alma au montant de 130,000 \$ taxes en sus, dont les délais de livraison sont d'environ 14 semaines;

2024-03-102

4.2. Demande d'aide financière au PSPS - Tour de refroidissement Aréna Marcel-Claveau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ambroise doit procéder au remplacement de la tour d'eau située à l'Aréna Marcel-Claveau de Saint-Ambroise;

CONSIDÉRANT QUE c'est un équipement majeur qui permet de refroidir les grandes quantités d'eau qui circulent dans le système permettant la réfrigération de la glace de la saison d'activités régulières, mais également la climatisation de l'aréna pour les événements estivaux dont le Festival de la Chanson;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire l'achat d'une tour de refroidissement à l'Aréna Marcel-Claveau auprès de CIMCO RÉFRIGÉRATION D'ALMA au montant de 107,602\$ taxes en sus;

EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS:

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du programme de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS).

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 19 h 10.

Lucien Gravel
Maire

Carolle Perron
Directrice générale par intérim

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n^o 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetés faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la Municipalité, le tout en conformité avec la Loi.

Carolle Perron
Directrice générale par intérim